Version mars 2011

Mode d'emploi pour demander un raccordement photovoltaïque de moins de 250 kWc au réseau Basse Tension des Usines Municipales d'Erstein

Résumé

Ce document présente les différentes démarches à accomplir pour :
- demander un raccordement au réseau des UME
- demander le contrat d'achat d'électricité dans le cadre de la réglementation de l'obligation d'achat.

VERSION	Date de la version	NATURE DE LA MODIFICATION
V2	15 mars 2011	Mise à jour de la demande de raccordement suite à l'arrêté du 04 mars 2011 qui prend effet le 10 mars 2011.

Mode d'emploi pour effectuer le raccordement au réseau Basse Tension d'une installation photovoltaïque d'une puissance inférieure à 250 kWc

Un producteur photovoltaïque qui souhaite raccorder son installation au réseau des Usines Municipales d'Erstein (UME) doit accomplir les formalités ci-dessous en 5 étapes qui sont détaillées dans les annexes jointes. La 5éme étape présentée dans ce processus, présente la demande de contrat d'achat.

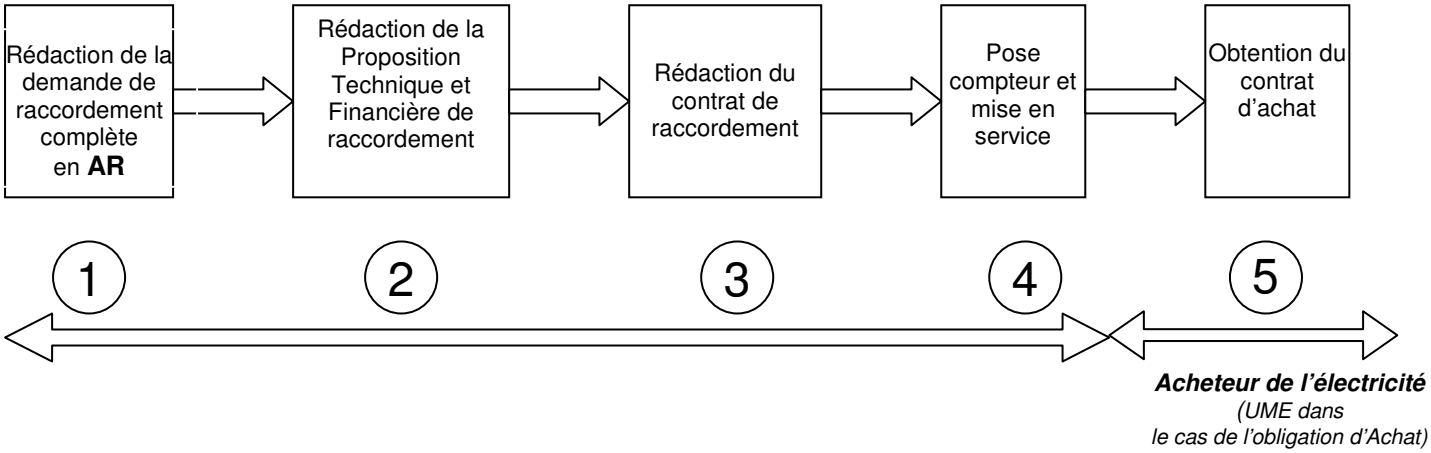
Rédaction de la demande de raccordement complète en AR
Rédaction de la Proposition Technique et Financière de raccordement
Rédaction du contrat de raccordement
Pose compteur et mise en service
Obtention du contrat d'achat
1
2
3
4
5
Acheteur de l'électricité
(UME dans le cas de l'obligation d'Achat)

(1) Envoi de la demande COMPLETE de raccordement au réseau public de distribution des UME

Elle est à adresser : **En recommandé avec AR à**

Usines Municipales d'Erstein
14A, rue Jean Georges ABRY
BP 90060
67152 Erstein CEDEX

Éventuellement, par Fax exclusivement au numéro : 03 88 98 19 28, sous réserve de bonne lisibilité des documents,

en y joignant OBLIGATOIREMENT :

- la fiche de collecte qui figure dans ce document.
- le certificat de conformité des onduleurs à la norme DIN VDE0126 en vigueur.
- la copie de la notification de l'autorisation d'urbanisme :
  - décision accordant le permis de construire.
  - pour les installations soumises à déclaration préalable, la copie du certificat de non opposition (CNO) au projet délivré par la commune à l'issue du délai d'instruction.
  - Par dérogation, les UME accepteront, pour les installations de **puissance ≤ 6 kWc** le récépissé de dépôt de la déclaration préalable.
- 1 exemplaire du plan de situation (plan cadastral disponible sur site: www.cadastre.gouv.fr)
- 1 exemplaire du plan de masse (plan avec implantation du bâtiment et de la production)
- la demande complète de contrat d'achat **(voir annexe 1)**.
- le schéma unifilaire de l'installation.
- pour les projets de plus de 9 KWc, une attestation bancaire ou une offre de prêt est requise conformément à l'article 9 de l'arrêté du 04 mars 2011

Si le dossier le justifie :

- si la production photovoltaïque est exploitée par une société, joindre **obligatoirement** son certificat d'immatriculation au registre du commerce (KBIS).
- si la gestion totale ou partielle du dossier a été confiée à un tiers, joindre **obligatoirement** l'attestation de mandat **(annexe 2)** ou l'autorisation de communication d'informations **(annexe 3)**.
- si un raccordement consommateur est prévu sur le site de production, joindre **obligatoirement** la "Demande de raccordement individuel au réseau public de distribution d'électricité." publiée sur le site des UME à l'adresse suivante http://www.ume.fr.

Après examen, les UME vous feront parvenir un courrier confirmant la complétude du dossier.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte par les UME et seront systématiquement retournés au demandeur.

2 Rédaction et envoi de la Proposition Technique et Financière (PTF) :

Suite à une étude de nos services techniques, la PTF de raccordement est transmise au **producteur** dans un délai de :

- 6 semaines pour une installation photovoltaïque **inférieure à 36 kWc.**
- 3 mois pour une installation photovoltaïque **supérieure à 36 kWc.**

La Proposition Technique et Financière de raccordement précise le coût des travaux à la charge du producteur et le délai de réalisation des travaux de raccordement. Elle est valable 3 mois.
En cas de modification du projet, la nouvelle étude sera payante, une nouvelle fiche de collecte devra être envoyée aux UME. Le dossier sera traité comme une nouvelle demande.

3 Rédaction et envoi du Contrat de Raccordement rédigé par les UME :

- Pour une installation photovoltaïque **≤ à 36 kWc**, un Contrat de Raccordement, d'Accès réseau et d'Exploitation (**CRAE**) est envoyé avec la Proposition Technique et Financière (PTF). Il devra nous être retourné avec la PTF signée et accompagnée du règlement demandé.
- Pour une installation photovoltaïque **> à 36 kWc**, un Contrat de Raccordement et d'Exploitation (**CRE**) ainsi qu'un Contrat d'Accès au Réseau (CARD-I) seront adressés au le producteur séparément à la PTF. Le Producteur devra retourner aux UME ces pièces signées en y joignant le chèque de paiement du solde avant la demande de mise en service de l'installation.

4 Pose des compteurs et mise en service de l'installation :

- Pour les installations photovoltaïques **≤ à 36 kWc**, la pose des compteurs et la mise en service s'effectue lorsque les UME auront :
  - réceptionné le CRAE signé par le producteur.
  - achevé les travaux de raccordement de l'installation productrice d'énergie.
  - réceptionné le certificat de conformité de l'installation délivré par le **CONSUEL**.
  - réceptionné pour les installations de moins de 6 kVA une copie du CNO ou, à défaut une attestation (établie par le demandeur) d'accord tacite de la mairie à l'issue du délai d'instruction.
  - réceptionné le paiement intégral des travaux de raccordement.

Après réception par les UME de tous ces documents, le producteur prendra rendez-vous pour la pose des compteurs et la mise en service de l'installation.

- Pour les installations photovoltaïques **> à 36 kWc,** la pose des compteurs et la mise en service s'effectue lorsque les UME auront :
  - achevé les travaux de raccordement de l'installation productrice d'énergie.
  - signé le Contrat de Raccordement et d'Exploitation ainsi que le Contrat d'Accès au Réseau en injection.
  - réceptionné le certificat de conformité de l'installation délivré par le **CONSUEL**.
  - réceptionné le paiement intégral des travaux de raccordement.

5 Obtention du contrat d'achat :

Une fois la pose des compteurs effectuée - et uniquement dans ce cas -, les UME rédigeront et envoieront au Producteur son Contrat d'achat d'électricité. Un exemplaire du Contrat d'achat sera à conserver par le Producteur, l'autre exemplaire étant à renvoyer signé à l'Acheteur d'électricité*.

* Si le Producteur choisit de vendre son électricité dans le cadre réglementé de l'Obligation d'Achat, l'Acheteur de l'électricité est obligatoirement les UME. Dans le cadre des missions de service public s'appliquant aux opérateurs historiques, Les UME sont ainsi tenues d'acheter, conformément à la réglementation, l'énergie produite par les installations de production photovoltaïques.

REMARQUE :

Lorsqu'une demande de raccordement pour une installation productrice d'énergie est accompagnée par une demande de raccordement consommateur, les règles applicables à l'installation dont la puissance de raccordement est prédominante (installation de production ou de consommation la plus puissante) seront prise en compte pour déterminer à qui imputer les frais d'extension, notamment au producteur ou à la collectivité en charge de l'urbanisme.

Fiche de collecte de renseignements pour le raccordement d'une installation photovoltaïque de moins de 250 kWc au réseau Basse Tension des Usines Municipales d'Erstein (UME)

Résumé

Ce document présente la fiche de collecte à remplir pour demander un raccordement photovoltaïque au réseau des UME.
Il fait partie des éléments constitutifs du dossier de demande de raccordement. Il présente les fiches à remplir dans le cadre d'une demande de raccordement d'une installation de photovoltaïque de moins de 250 kVA sur le réseau public de distribution (RPD) BT géré par les UME.
Le dossier de demande de raccordement permet aux UME d'effectuer l'étude de raccordement de l'Installation et d'établir une proposition de raccordement au demandeur.

VERSION	Date de la version	NATURE DE LA MODIFICATION
V2	15 mars 2011	Mise à jour de la fiche de collecte suite à l'arrêté du 04 mars 2011 qui prend effet le 10 mars 2011

Fiche de collecte de renseignements pour le raccordement d'une production photovoltaïque de puissance inférieure à 250 kWc

TYPE D'INSTALLATION

Type d'installation	Puissance crête de l'installation	Ajouter une croix pour indiquer le type d'installation concernée	Préciser la puissance à installer en kWc	Si installation ≤ 6 kWc préciser monophasé ou triphasé
Installations situées sur des bâtiments à usage principal d'habitation et souhaitant bénéficier de l'intégration au bâti	0 < P ≤ 3 kW			
	3 < P ≤ 9 kW			
	9 < P ≤ 36 kW			
Installations situées sur des bâtiments à usage d'enseignement ou de santé et souhaitant bénéficier de l'intégration au bâti	0 < P ≤ 3 kW			
	3 < P ≤ 9 kW			
	9 < P ≤ 36 kW			
Installations situées sur des bâtiments à usage **autre que ceux cités dans les cas ci-dessus** et souhaitant bénéficier de l'intégration au bâti	0 < P ≤ 3 kW			
	3 < P ≤ 9 kW			
	9 < P ≤ 36 kW			
Installations souhaitant bénéficier de l'intégration simplifiée au bâti	0 < P ≤ 36 kW			
	36 < P ≤ 100 kW			
Tout type d'installation P en kWc				

DEMANDEUR

Nom Prénom : *ou raison sociale * :* **s'il s'agit du propriétaire joindre obligatoirement le KBIS.*
Adresse : Commune : Code Postal :
N° de téléphone fixe : N° de téléphone portable : Adresse e-mail :
Nom de l'interlocuteur :
IMPORTANT à signer si le Producteur souhaite vendre son énergie aux UME. Le demandeur souhaite vendre l'énergie produite par son installation aux UME dans le cadre de l'obligation d'achat. Dans le cas contraire, et s'il ne s'agit pas d'un raccordement en autoconsommation, le producteur doit préciser le nom du responsable d'équilibre choisi : …… **Signature du demandeur**

Le demandeur agit :	Pour son propre compte En tant que mandataire du propriétaire de l'installation désignée ci-dessous

PROPRIETAIRE DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION (signataire du contrat de raccordement)

Nom – Prénom ou Raison sociale **s'il s'agit d'une société joindre **obligatoirement** le KBIS.*	
Adresse :	
Code Postal - Ville	
Téléphone	
Numéro de SIRET	
Catégorie de demandeur :	Particulier Collectivité Agriculture Industriel Autres (à préciser) :……

SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'INSTALLATION

Nom	
Adresse	Rue et numéro A défaut de la précision ci-dessus, préciser : - N° PARCELLE: - N°SECTION :
Code Postal - Ville	
Date prévisible de mise en service	

INSTALLATEUR ELECTRICIEN EN CHARGE DES TRAVAUX

Nom	
Adresse	
Code Postal - Ville	
Téléphone	Fixe …….. Portable……..

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION

Description des panneaux photovoltaïques à installer

Surface prévue (m^2) :

Puissance de production (W crête) :

Conformément au décret du 23 avril 2008, la puissance maximum "Pmax" de raccordement sur un réseau de distribution basse tension (BT) est limitée à 250 kVA. Aucune dérogation n'est accordée par la loi. En conséquence, toute augmentation de puissance du site qui ferait dépasser le seuil de 250 kVA imposera la création d'un poste client HTA/BT, avec un raccordement sur le réseau de distribution HTA.

Description des onduleurs à installer

Marque : Type :

Puissance (W) :

Monophasé Triphasé

Nombre :

Si plusieurs onduleurs, joindre un schéma électrique de leur raccordement faisant apparaître toutes les phases du branchement.

Information sur l'Autorisation d'urbanisme

Date de l'obtention de l'Autorisation d'Urbanisme :……..

Numéro de l'Autorisation d'Urbanisme : ……

Joindre OBLIGATOIREMENT la copie du permis de construire ou la copie d'un certificat de non opposition.

Par dérogation, pour les installations de moins de 6 kVA, le récépissé de dépôt de déclaration de travaux est accepté, mais, lors de la signature du CRAE, le producteur certifiera sur l'honneur la conformité de son installation avec les règles d'urbanisme.

Émission harmonique des onduleurs (onduleurs de plus de 16A par phase)

Joindre une fiche fournie par le constructeur précisant les émissions harmoniques en courant, rang par rang, jusqu'au rang 40 (cf. rapport technique CEI 61000-3-4).
Les émissions sont à donner en pourcentage du courant nominal de l'onduleur.

Protection de découplage

La protection de découplage est obligatoire, en application du chapitre VII de l'arrêté du 21 juillet 1997. Elle peut être intégrée à l'onduleur (si la puissance inférieure à 5 kVA avec un raccordement monophasé) ou indépendante de ce dernier.

Dans ce cas, elle sera de type 2.1 si P ≤ 10 kVA ou de type 2.2 si P > 10 kVA, P étant la puissance de l'installation de production.

Protection de découplage incorporée à l'onduleur (joindre le procès-verbal d'essai délivré par un laboratoire d'essai agréé mentionnant sa conformité à la norme DIN VDE 0126 ou DIN VDE 0126-1-1).

Protection non intégrée à l'onduleur

- Protection de découplage de type B1
- Protection de découplage de type B2
- Fournir la liste complète des matériels envisagés (relais + appareil de coupure) pour réaliser la protection de découplage.

Existence d'un stockage d'énergie

L'installation est-elle équipée d'un dispositif de stockage de l'énergie par batteries ?

❏ Oui (préciser dans ce cas le nombre de batteries et les capacités de stockage)

Nombre de batteries :

Capacité totale de stockage : kVAh

Vente en surplus ou en totalité :

le producteur décide de ne vendre que le surplus : ☐

Le producteur vend la totalité de sa production : ☐

Technologie utilisée (précision exigée après le 1er juillet 2011)

❏ Silicium poly-cristallin ❏ Silicium mono-cristallin ❏ Silicium amorphe

❏ Couche mince à base de tellure de cadmium ❏ Couche mince à base d'indium

❏ Couche mince à base de sélénium ❏ Couche mince à base de cuivre

❏ Couche mince à base de composés organiques

❏ Autres (veuillez préciser) : ……

Le site est-il actuellement raccordé au réseau de distribution pour un usage de production ?

❑ **NON** ❑ **OUI**

Si oui :

Caractéristique du raccordement :

Puissance production existante : kVA ❑ **Monophasé** ❑ **Triphasé**

N° du Point de Service (PDS) :
Le N° du PDS est indiqué sur votre facture d'énergie électrique

N° de CRE, CRAE (ou CARD-I) du (ou des) contrats existants * : ……..

Le site est-il actuellement raccordé au réseau de distribution pour un usage de consommation ?

❑ **NON** ❑ **OUI**

Si oui :

Caractéristique du raccordement :

Puissance souscrite : kVA ❑ **Monophasé** ❑ **Triphasé**

N° du Point de Service (PDS) :
Le N° du PDS est indiqué sur votre facture d'énergie électrique

Si la réponse à la question précédente est négative, le demandeur souhaite-t-il également un raccordement consommateur pour ce site

❑ **NON** ❑ **OUI**

Si oui, le demandeur doit **OBLIGATOIREMENT** remplir la fiche "Demande de raccordement d'électricité." publiée sur le site des UME à l'adresse suivante http://www.ume.fr, et la joindre à la présente fiche de collecte.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte par les UME et seront systématiquement retournés au demandeur.

Date :	Signature :	Nom + Prénom du signataire ❑ **Producteur** ❑ **Mandataire**

ANNEXE 1 :

Installations photovoltaïques d'une puissance inférieure ou égale à 250 kWc*

Demande de Contrat d'achat

Le formulaire de demande de contrat d'achat correspondant peut être téléchargé sur le site internet des UME (www.ume.fr).

Ce formulaire doit être intégralement complété et signé par le producteur lui-même, et être joint obligatoirement à votre Demande de raccordement au réseau public *(Fiche de collecte UME pour votre étude de raccordement).*

Le formulaire comporte également au verso une possibilité de mandatement. Le cas échéant, le mandat sera dûment signé par le producteur et par son mandataire, afin d'autoriser le mandataire à agir pour le compte du producteur dans la suite de la procédure liée à l'établissement du contrat d'achat avec les UME.

ANNEXE 2 : Mandat spécial de représentation d'un site de production photovoltaïque, pour le raccordement au réseau public de distribution d'électricité

Entre les soussignés :

☐ M. ou Mme (nom et prénom)……

Domicilié(e) à adresse suivante : ……..

Code postal : …… Commune : ……

OU

☐ La société (dénomination et forme sociale) : ……..

Adresse : ……..

Représentée par M. ou Mme…….. ……..

Titre / fonction : ……., dûment habilité(e) à cet effet.

Ci après désignée par « Le Mandant » d'une part,

Et

La société (dénomination et forme sociale) : ……..

Adresse : ……..

représentée par M. ou Mme…….. ……..

Titre / fonction : ……., dûment habilité(e) à cet effet.

Ci après désignée par « Le Mandataire » d'autre part,

Le Mandant et le Mandataire peuvent être désignés individuellement par les termes « Partie » ou collectivement par le terme « Parties ».

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Par le présent mandat spécial, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, et a lui seul, d'effectuer, en son nom et pour son compte, les démarches nécessaires auprès des UME, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, sur la commune concernée par cette opération, pour le raccordement du site dont il est le maître d'ouvrage et dont la désignation et la localisation géographique suivent.

Dans le cadre de ce mandat, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, pour chaque site à raccorder, de :

☐ Signer en son nom et pour son compte la Proposition Technique et Financière (PTF) de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du Mandant.

☐ procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement.

En considération du présent mandat spécial, le Mandataire pourra notamment demander auprès des services compétents des UME, la communication de toute information confidentielle concernant le Mandant, au sens du décret n°2001-630 du 16 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité.

Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du site dont le mandant est Maître d'ouvrage et dont l'identification et la description figurent au présent mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Désignation du site dont le raccordement au réseau public de distribution est à réaliser :

Adresse :……

Code postal :…….. Commune :……

Nature et durée du mandat :

Le présent mandat spécial est donné pour le site ci-dessus mentionné. Il prend effet à la date de sa signature. Il prend fin lors de la mise à disposition par les UME des ouvrages de raccordement de ce site.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des Parties, qui reconnaît en avoir reçu communication.

Le Mandant (Nom, Prénom)
(Lieu, date et cachet éventuel)

Le Mandataire (Nom)
(Lieu, date et cachet)

ANNEXE 3 : Mandat d'autorisation de communication d'informations confidentielles pour le raccordement d'une installation photovoltaïque au réseau public de distribution d'électricité.

Par le présent courrier, je soussigné(e),

☐ M. ou Mme (nom et prénom)……

Domicilié à adresse suivante : ……..

Code postal : …… Commune : ……

OU

☐ La société (dénomination et forme sociale) : ……..

Adresse : ……..

Représentée par M. ou Mme…….. ……..

Titre / fonction : ……., dûment habilité(e) à cet effet.

Autorise,

La société (dénomination et forme sociale) : ……..

Adresse : ……..

Représentée par M. ou Mme…….. ……..

Titre / fonction : ……., dûment habilité(e) à cet effet.

À effectuer, en mon nom et pour mon compte, les démarches suivantes :

☐ transmettre ma demande de raccordement du site, dont la désignation figure ci-après, aux UME, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité concerné.

☐ et mettre à disposition des UME, des informations relatives à l'avancement de ladite demande.

En considération du présent d'autorisation, le Mandataire pourra notamment demander auprès des services compétents des UME, la communication de toute information confidentielle concernant le Mandant, au sens du décret n°2001-630 du 16 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité.

Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du site dont le mandant est Maître d'ouvrage et dont l'identification et la description figurent au présent mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Désignation du site dont le raccordement au réseau public de distribution est à réaliser :

Adresse :……

Code postal :…….. Commune :……

Nature et durée du mandat :

Le présent mandat d'autorisation est donné pour le site ci-dessus mentionné. Il prend effet à la date de sa signature. Il prend fin lors de la mise à disposition par les UME des ouvrages de raccordement de ce site.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des Parties, qui reconnaît en avoir reçu communication.

Le Mandant (Nom, Prénom)
(Lieu, date et cachet éventuel)

Le Mandataire (Nom)
(Lieu, date et cachet)